



TERRE
SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire

PROPOSITION DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE
11 & 12 JUIN 2022

PROPOSITION DE RESOLUTIONS SOUMISES **AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU** **11 JUIN 2022**

Résolution n°1

L'AG approuve le PV de l'AG du 12 juin 2021

Résolution n°2 Approbation du rapport moral

L'AG approuve le rapport moral

Résolution n°3 Approbation des comptes

Après avoir entendu la présentation des comptes par le Trésorier National et l'avis du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale du 11 juin 2022 approuve les comptes de l'année 2021 et donne quitus aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

Résolution n°4 Affectation du résultat

L'Assemblée Générale du 11 juin 2022 décide d'affecter le résultat 2021 excédentaire de 2 460 632 € et de maintenir le compte de suivi des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées de la manière suivante :

Ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées: + 2 456 343 €

En report à nouveau :

+ 4 289 €

Résolution n°5 Affectation du résultat

L'Assemblée Générale du 11 juin 2022 décide d'utiliser le résultat 2021 pour financer l'activité du CCFD-Terre Solidaire et de répartir son utilisation sur les années à venir. Elle décide d'utiliser 250 000 € pour le budget 2022. Pour ce faire, l'Assemblée Générale décide de créer une réserve de projet associatif.

Résolution n°6 : ratification de l'indemnisation d'un membre du bureau

L'AG ratifie l'indemnisation accordée à Isabelle HECTOR BUTZ, membre du Bureau chargée du lien avec les MSE, de 867,30 € brut par mois (1/5 de temps mensuel) à partir de sa prise de fonction en septembre 2021.

Résolution n°7 Approbation du budget 2022

Après avoir examiné le Budget 2022, l'Assemblée générale approuve le budget 2022

Résolution n°8 Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la secrétaire de séance pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi à partir de l'établissement du procès-verbal de séance qu'il aura fait viser préalablement par la Présidente

